N° 1831. — 4e Année

CINQ CENTIMES

Mercredi 21 Décembre 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS...... 0 fr. 75 —
LOCALES.......... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

CHEZ NOS VOISINS

L'affaire du Panama continue à provoquer les indignations vertueuses des anciens partis.

Il parait que les « pot-de-viniers » sont d'essence exclusivement républicaine et que jamais sous une monarchie, pareils faits n'auraient pu se produire.

L'Europe, la vieille Europe elle-même, interdite et anxieuse s'apprête à assister, disent nos aimables adversaires, à l'écroulement d'un régime que la corruption ronge depuis longtemps.

Quand le cancer atteindra la charpente osseuse, il sera temps de planter les quatre pieds d'un trône dans le ventre de la République.

Voilà la perspective... idéale de nos bons amis de la réaction, mais ce n'est pas tout-à-fait la réalité.

Les prétendants ont depuis longtemps cessé de plaire au peuple de France et la République sortira certainement de l'aventure du Panama grandie par l'épuration qu'elle s'impose avec toutes les énergies d'une volonté que rien n'arrêtera.

C'est bien du reste sur ce résultat que compte la nation toute entière.

La République n'est pas, n'a jamais été un seul instant menacée, et nous pouvons ajouter qu'aucune déconsidération ne peut s'attacher à son nom car c'est elle-même qui procède publiquement au nettoyage de ses écuries, beaucoup moins sales à coup sûr que celles du mémorable Augias, roi d'Elide.

Quant à l'Europe, nous ne voyons guère les étonnements attristés qu'elle pourrait prendre en présence des avatars multiples de la société du Panama.

Il y a eu dans cette histoire, des concussionnaires, des filous, des escrocs, des escamoteurs de banknotes. C'est entendu et nous ajoutons que c'est en partie à l'intention de ce monde du rastaquouérisme, qu'on a construit chez nous des maisons centrales.

Ces sortes de lieux de recueillement ne failliront pas à leur destinée, la chose est certaine.

Mais la France républicaine n'est pas que nous sachions, la terre privée de la flouterie. Les monarchies voisines n'ont rien à perdre à l'échelle des comparaisons si l'on veut mettre en parallèle par exemple, les pots-de-vin reçus en France par des gens peu scrupuleux et les brillantes escroqueries dont le monde politique italien nous offre en ce moment le spectacle, concurremment du reste avec le monde politique espagnol.

Veut-on par exemple, savoir ce qui se passe en Italie ?

Le journal *La Nation*, qui reçoit le *Secolo* de Milan, nous donnait hier soir cette jolie traduction d'un extrait de ce journal, le plus important du Milanais.

Nous reproduisons textuellement :

Dans l'enquête officielle sur les banques, on a reconnu que deux des six banques d'émission avaient emprunté, *trois milliards de billets* en sus de la circulation légale. Une autre banque avait des matrices à double file, si bien qu'on se trouvait en présence de deux séries entières de billets imprimés en double!

Et il parait que c'est le monde gouvernemental qui est le plus compromis dans cette gigantesque affaire de fraude.

A Rome, on accuse ouvertement Crispi d'avoir reçu des sommes énormes pour les conventions de chemins de fer.

Voilà qui est déjà fort coquet comme scandale. Ici les millions font place aux millards. C'est des pays du midi que nous vient sinon la lumière, du moins..... *l'éclairage*.

Nous citions tout-à-l'heure l'Espagne. Parlons-en un peu.

Le cabinet Canovas est descendu du pouvoir avec la réputation d'avoir empoché quantité de galions.

Le cabinet qui vient de lui succéder *jouit d'une telle réputation que les anciens carlistes*, eux qui détroussaient si galamment les voyageurs et qui écumaient sans scrupules toutes les provinces méridionales de l'Espagne, les carlistes eux-mêmes ne parlent du ministère Sagasta qu'avec le ton dont on parle chez nous des pensionnaires de Nouméa et de la Guyane.

La population espagnole n'ignore rien de ce qui se passe dans les hautes sphères gouvernementales, mais on sait aussi là-bas que sous la royauté, les magistrats sont de simples employés n'ayant à exercer leur mandat qu'avec le consentement du gouvernement.

Sagasta peut emplir ses bottes et Canovas son chapeau, c'est dans les usages du pays et personne ne songe à protester.

La cour d'Espagne vaut un peu moins que celle de Clopin-Trouillefou, souverain de la haute et basse truanderie.

Seulement, là-bas, on ne se préoccupe nullement de faire passer à la lessive les hommes politiques ayant les mains salies par le maniement des écus des autres, écus dont ils chargent leurs poches.

Tout se fait en famille dans le cercle gouvernemental dont la royauté est le centre.

En Italie, comme en Espagne, le gouvernement est un ventre et on n'entre au ministère que pour se gaver. C'est une convention tacite entre gouverneurs et gouvernés.

Elle est jolie la vertu de la vieille Europe!

Elles sont ma foi, de saison, les indignations pudiques de ces peuples dont le territoire, du nord au midi semble une vaste succursale de notre forêt de Bondy.

Laissons de côté toutes ces jérémiades de circonstance, toutes ces manifestations intéressées.

Chez nous, du moins, la République sait, le cas échéant, emmancher le balai des grands jours de nettoyage.

On ne recule pas devant les nécessités du fort coup de plumeau, ni même devant les douloureux plongeons dans l'étuve désinfectante.

Et voilà précisément pourquoi, quand l'épuration sera terminée, la République dominera plus puissante, plus rayonnante que jamais, le cloaque dans lequel elle aura résolument précipité les immondices qui encombraient ses antichambres.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

LA LOI SUR LA PRESSE

La Commission de la loi sur la presse a approuvé le rapport de M. Trarieux concluant à l'adoption du texte du gouvernement. Amendé par M. Garville-Réache.

LA SÉANCE

La séance est levée à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le sort désigne la Haute-Saône pour élire un sénateur en remplacement de M. John Lemoinne.

L'arbitrage

Après une discussion entre MM. Poirrier Gobelet, Griffe, Tolain, l'article 1er du projet de la commission est adopté ainsi les articles 2 et 3.

M. Trarieux lit son rapport sur la presse

Les articles 4 à 7 du projet d'arbitrage sont renvoyés à la Commission. — L'article 9 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 décembre

AVANT LA SEANCE

Commission des douanes

La Commission des douanes approuve les rapports de MM. Georges Berger, Bigot, Elsen et Pierre Legrand sur les divers articles du projet du gouvernement tendant à modifier le tarif minimum en ce qui concerne nos intérêts avec la Suisse.

La Commission a également adopté un rapport de M. Graux sur un article additionnel à la convention franco-suisse et relatif aux forêts limitrophes.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de **M. Floquet**, président.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, les projets modifiant les lois sur les conseils généraux des départements et de la Seine.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, la proposition de loi adoptée déjà par le Sénat sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

LES PÉTROLES

M. Floquet. — J'ai reçu de M. Peytral une demande d'interpellation au gouvernement sur la suite qu'il compte donner aux votes de la Chambre relativement au dégrèvement des pétroles.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Peytral. — Le gouvernement demande de trancher d'une façon incidente cette question importante. Il l'aborde dans son profit de douzièmes provisoires.

En demandant une nouvelle prorogation, pour deux mois, des droits actuels, a-t-on l'intention de demander d'ajourner à plus tard le dégrèvement que la Chambre avait décidé ?

L'orateur dépose une proposition aux termes de laquelle la Chambre déciderait de discuter le projet déposé le 28 juin par le gouvernement avant le vote des douzièmes.

M. Tirard, ministre des finances. — Mais si on n'avait pas inséré le droit sur les pétroles dans le projet de loi sur les douzièmes provisoires, le pétrole serait entré en franchise, à partir du 1er janvier.

Il est impossible de discuter immédiatement la question des pétroles, puisque la Chambre n'est pas encore saisie du rapport de la commission des douanes.

Il faut donc commencer par le vote du projet relatif aux douzièmes provisoires.

Après une discussion où interviennent le rapporteur et M. Antide Boyer, qui se plaint « qu'on ne fasse rien de pratique, le gouvernement renvoyant éternellement la question de Ponce à Pilate (hilarité). » la proposition de résolution de M. Peytral est mise aux voix.

M. Félix Faure réclame l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité et qui est voté par 314 voix contre 212. (Mouvements divers.)

Le Régime des boissons

On reprend alors la question des boissons. M. Graux vient combattre la proposition de M. Turrel tendant à interdire le vinage. Il y a eu séance assez peu de députés, on écoute d'une façon distraite.

M. Graux expose que parmi les vins de France il y en a certains qui ont nécessairement besoin d'êtres vinés et que d'ailleurs le vinage jusqu'à 11° n'offre aucun inconvénient et aucun danger.

M. Graux. — La consommation française ne peut se suffire avec les vins qui peuvent se passer du vinage.

Si l'on n'autorise pas le vinage à prix réduit, on vinera en fraude avec des vins étrangers qu'on mélangera aux nôtres.

L'orateur est interrompu violemment. Vous voulez faire vendre l'alcool de betteraves.

M. Du Saussay. — Le gouvernement est là pour faire force à la fraude

M. Graux. — Les chambres de commerce du Midi ont émis des vœux en faveur du vinage. C'est en vain qu'on invoque les saisons d'hygiène, l'académie de médecine a déclaré que le vinage n'était *pas nuisible*.

M. Michon. — Je demande qu'on m'écoute avec la bienveillance habituelle, c'est-à-dire en silence. (Rires) M. Graux a certainement parlé comme un homme qui n'a jamais vu ni vigne ni vin. (Nouveaux rires).

L'orateur continue alors au milieu des rires habituels mais bienveillants et démontre scientifiquement que mettre de l'alcool dans du vin est faire une véritable sophistication, qu'on y mettra d'ailleurs des alcools inférieurs et que l'effet de l'adoption du vinage sera de remplacer les vins naturels par les vins artificiels et de nuire à notre renom commercial.

A plusieurs reprises l'orateur expose ses raisons de façon si pittoresque qu'il est interrompu par les rires.

Allez-vous me laisser parler en silence, dit M. Michon à un moment et cette exclamation a pour effet de donner un nouvel élan à la gaieté de la Chambre. Il conclut en déclarant qu'il préférerait se couper le poignet droit plutôt que de voter une pareille loi. (Rires et applaudissements).

M. des Rotours expose que l'Académie de médecine ne s'est prononcée en faveur du vinage qu'à condition que les alcools employés fussent purs et que l'alcoolisation ne dépassât pas 10° 5r.

M. Salis. — Je n'insisterai pas. L'opinion de la Chambre est faite maintenant. Je ferai remarquer que si on peut sans inconvénient rejeter le 1er paragraphe de l'article 45, il n'en est pas de même du second.

Par 259 voix contre 243 la Chambre fixe à 100 fr. le droit sur l'alcool employé à la fabrication du vinaigre.

Les articles 49 et 50 sont adoptés.

M. Casimir Périer dit que la commission du budget accepte la proposition Brisson, augmentant d'un demi-décime les droits successoraux, mais comme cette mesure est insuffisante pour remplacer la taxe supplémentaire sur les licences, elle est repoussée par la commission qui propose de voter pour 1893 une surtaxe de 9 francs sur les alcools dont la taxe fixe a été établie à 245 francs.

M. Cordier combat cette proposition.

Le droit d'un demi décime sur les successions est mis aux voix. Il y a lieu à un pointage.

Le renvoi de la discussion à demain est demandé et adopté.

Le droit d'un demi décime sur les successions est adopté par 261 voix contre 246.

La séance est levée à 7 heures.

LE PANAMA

Interview de Cornélius Herz

Un rédacteur de l'*Echo de Paris* rend compte d'une entrevue qu'il aurait eue à Londres avec Cornélius Herz, en présence d'une tierce personne « homme fort connu à Paris, ancien député et mieux encore. »

Voici la déclaration de Cornélius Herz et ce qu'il est prêt à répondre à la commission d'enquête :

« D'abord, je ne suis pas allemand et ceux qui me traitent de Bavarois n'ont jamais mis le nez dans mon état civil. Je suis né à Besançon, de parents allemands, il est vrai, mais vous allez voir que cette nationalité n'a pas été longtemps celle de ma famille.

Mon père et ma mère sont allés s'établir aux Etats-Unis, il y a quarante ans de cela, et se sont faits naturaliser citoyens américains. Je suis donc devenu américain et mes enfants, nés en France, sont bel et bien Français.

La loi est formelle : les enfants nés en France d'un père étranger qui lui-même y est né, sont Français. Donc je ne suis pas allemand, et mon garçon qui a seize ans aujourd'hui, sera à son heure soldat de la République.

Voilà sur ce premier point.

Maintenant, quel est mon rôle dans l'affaire de Panama ? Il est nul et je vais le prouver.

A l'époque où le Parlement et le marché français s'occupaient de cette malheureuse entreprise, je n'étais pas à Paris ; j'habitais Francfort, et c'est dans cette ville que je suis resté tout le temps qu'a duré la campagne autour du Panama. Mon alibi est donc bien établi : je n'étais pas en France quand il s'est agi d'acheter des députés, et d'ailleurs j'affirme que jamais, à aucune époque, je n'ai mis les pieds au Palais-Bourbon je défie qui que ce soit de prouver le contraire.

En juillet 1888, je reçus à Francfort de M. le baron de Reinach deux chèques de un million chacun : ces chèques étaient tirés à la date du 17 juillet 1888, comme tous ceux que la commission d'enquête a eues entre les mains. Ces deux millions n'avaient absolument rien à voir avec l'affaire de Panama. J'étais le créancier de M. de Reinach pour une somme considérable ; à la suite de diverses entreprises et combinaisons financières sur l'électricité, le téléphone, le système Marcel Desprez et autres choses encore, il m'était dû près de cinq millions. Je réclamais depuis longtemps mon argent à M. de Reinach qui se faisait tirer l'oreille. Enfin, un jour, je reçus à Francfort les deux chèques dont j'ai parlé. L'origine de cet argent est facile à deviner : M. de Reinach avait touché une forte somme à Panama pour un usage déterminé, et il avait détourné deux millions pour payer une partie de ses dettes vis-à-vis de moi.

Quand j'eus dans les mains les deux chèques, je les remis aux Rothschild de Francfort et je les priai de les faire encaisser par les Rotschild de Paris : ce qui fut fait. — C'est ainsi que je touchai ces deux millions.

Vous allez savoir d'ailleurs à quoi je les ai employés. J'engage la commission d'enquête à consulter les livres de la maison Rothschild et mon compte-courant ; ensuite je la prie de faire appeler M. Fontana, notaire. Elle aura ainsi la preuve que les deux millions reçus par moi du baron de Reinach ont servi à mes affaires personnelles, et qu'à chaque retrait d'argent a correspondu un achat d'immeubles dans Paris.

» Je vous ai démontré tout à l'heure mon *alibi* » physique, puisque j'étais à Francfort au moment du Panama : voilà mon *alibi* financier. » Les gens qui prétendent que je suis mêlé à cette affaire sont donc des imbéciles ou des calomniateurs.

Et maintenant encore un mot. On affirme que j'ai quitté Paris, à toute vitesse, par le club-train, dès que j'eus appris la mort du baron de Reinach : ce n'est pas vrai. Je ne suis parti que huit jours après, et mon installation à Londres n'a rien d'anormal, puisque chaque année, à pareille époque, je viens ici, dans ce même hôtel, où je passe la saison. Je fais donner à mes enfants une éducation anglaise, et ma présence en Angleterre avec toute ma famille est toute naturelle.

Voilà ce que dira M. Cornélius Herz à la commission d'enquête pour prouver qu'il n'a été en rien mêlé à l'affaire du Panama.

— M. Andrieux écrit de Londres que l'interview de l'*Echo de Paris* est faux.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 19 décembre

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Cloettat, qui écrit de Londres : « Je crois avoir touché pour M. de Reinach un chèque de 80.000 francs, mais je n'étais que commissionnaire. »

M. Castelbon, de son côté, écrit de Gênes que les 20.000 francs fournis par l'ami de M. Devès ont été intégralement versés à la caisse du journal. Nous savons qu'en échange M. Devès a reçu des actions de journal.

Les scellés Reinach

M. Gamard rend compte de l'inventaire Reinach.

On se souvient qu'au moment où les scellés furent apposés rue Murillo, chez le baron de Reinach, le juge de paix du 9e arrondissement, à la requête de M. Imbert, liquidateur judiciaire, se rendit 66, rue de la Chaussée-d'Antin, au siège de la société des chemins de fer du Sud français où M. de Reinach avait un bureau, et rendit les papiers laissés par le défunt.

Les scellés devaient être levés le jour où furent arrêtés MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane et Sans-Leroy, par M. Lejeune, commissaire de police, qui avait l'ordre d'apporter les papiers à M. Franqueville, juge d'instruction.

Mais le juge de paix s'étant opposé à ce que les scellés qu'il avait apposés fussent levés, M. Lejeune se contenta alors d'en apposer de nouveaux à côté des premiers.

Ce matin, devait avoir lieu la levée des divers scellés : étaient présents outre l'administrateur judiciaire de la succession et le juge de paix, MM. Dupuy-Dutemps, Delcassé et Gamard, délégués de la commission d'enquête et M. Lejeune, commissaire de police, délégué par le juge d'instruction.

Au moment où le juge de paix allait lever les scellés le commissaire de police a exhibé un mandat du juge d'instruction, lui enjoignant de saisir toutes les pièces pour les joindre à l'information judiciaire, actuellement en cours.

L'administrateur a fait observer qu'on ne devait pas saisir en bloc, car il pouvait se trouver dans les pièces certains papiers, un testament, par exemple, intéressant exclusivement la succession.

En présence de ce conflit, les scellés ont été maintenus et l'administrateur de la succession a porté l'affaire devant le juge des référés.

Audition de M. Monchicourt

M. Monchicourt, liquidateur actuel de Panama, explique par à peu près, n'ayant pas les chiffres en mains, quelles sommes furent consacrées à la publicité et rectifie sur ce point les dires de M. Prinet.

Toutes les pièces à l'appui, dit-il, ont été saisies par M. Franqueville.

D. — Avez-vous entendu parler de l'emploi d'une partie de ces fonds à l'achat des membres du Parlement ?

R. — Quand j'ai demandé à M. Reinach si ces sommes étaient pour lui, il m'a répondu : « Vous êtes un naïf. »

D. — Avez-vous interrogé là-dessus les administrateurs ?

R. — Ils m'ont dit que c'était pour des concours que M. de Reinach avait pris à sa charge.

Les bons anonymes

Le témoin explique ensuite à propos d'une somme de 1,400,000 francs qui figure sur les livres comme bons au porteur, que tous les matins des personnes venaient toucher à la caisse.

Les unes portaient des bons signés d'un M. de Bondar qu'elles acquittaient de leur nom, les autres étaient porteuses de bons sans détermination.

Le caissier dit que parfois ils ont fait suivre les bénéficiaires de ces bons, par curiosité, mais on n'a pu savoir qui ils étaient ; ce sont ces bons de caisse anonymes qui se montent à quatorze cent mille francs.

Un sieur Martin, de Nyons, a dit avoir reçu plusieurs sommes ; j'ai lieu de croire que c'est dans ces quatorze cent mille francs que l'on en trouverait la trace, car il a reçu et on ne trouve rien.

D. — Les titulaires de ces bons sont donc tous inconnus ?

R. — Oui.

M. Grousset. — Avez-vous pu savoir par qui avaient été délivrés ces bons ?

R. — Non.

M. Dumay. — M. de Bondar a-t-il signé ?

R. — Oui, certainement.

D. — Qu'était M. de Bondar ?

R. — C'est lui qui détenait une partie de ces bons, comme délégué de la compagnie.

D. — Ces bons étaient-ils imprimés ?

R. — Oui ; ils étaient détachés d'un carnet à souches ; mais il n'y a rien sur les talons. Souvent, ce n'étaient pas les titulaires qui touchaient.

Tous ces bons ont été payés en 1885.

Le témoin explique que les sommes portées sous ces mots : « options et concours divers » représentaient une sorte de commission à forfait pour les maisons de banque chargées de placer les obligations ; on en a usé surtout en 1886.

M. Gamard. — Dans les bons à vue, il y a une coupure de 500 000 fr. : a-t-elle été payée en billets de banque ou en chèque correspondant.

R. Je crois qu'elle a été payée en billets.

Le bruit court que cela concernait M. Herz.

M. Leydet. — Avez-vous entendu dire que M. de Reinach aurait cherché à arracher certaines sommes ?

R. Oui, les administrateurs nous ont dit qu'on leur avait mis le couteau sur la gorge à plusieurs reprises.

Sur les syndicats, le témoin explique que le chiffre de 60 à 65 millions est relativement élevé ; il n'y avait pas de risques à courir, sauf celui de 2 fr. 50 ; mais il n'y avait aucun engagement ferme. Le Panama n'avait pas en 1884, de fonds pour payer sa publicité ; mais sans les syndicats, Panama aurait pu faire ses frais d'émission, le syndicat amenait des concours.

D. — A quoi ont servi les trente millions empruntés à la Société générale et au Crédit lyonnais ?

R. — Au paiement d'un coupon.

Le témoin, répondant à diverses questions donne des détails sur les syndicats, mais déclare que les noms des sous-syndicataires ne sont indiqués nulle part.

Interrogé sur le plan financier qui a valu quatre millions au sieur Hugo Oberndoeffer, il dit n'avoir trouvé aucun plan financier de lui, pas plus que de Vlasto ; mais il en a trouvé plusieurs de M. de Reinach.

Sur une question, M. Monchicourt dit ne pas connaître Souligon.

Le comptable de Panama

M. Hieronimus, chef de comptabilité à la Cie de Panama, déclare que M. de Reinach avait reçu une somme de 3,960,000 fr.

D. — Est ce que vous n'avez pas trouvé énorme cette somme donnée à M. de Reinach ?

R. — Je n'avais pas à faire d'observations.

M. Gauthier de Clagny. — M. de Reinach ne touchait-il pas pour la publicité ?

R. — Je crois que oui.

D. — M. de Reinach a-t-il fait des versements à la Cie ?

R. — Trois ou quatre fois sur les fonds qu'il avait touché pour la publicité.

Déposition de M. Régnier

D. Avez-vous souvenir que M. de Reinach en 1883 ait touché une somme considérable ?

R. Oui, mais je ne saurais dire laquelle, les comptes nous ont donné des renseignements peu précis, car les pièces disparaissaient le soir après le contrôle et je ne puis vous préciser surtout après 4 ans.

D. Avez-vous souvenir d'un paiement important fait en 1883 ?

R. Oui, en billets de banque. Mais le nom du

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 42

MORTEL AMOUR!

PREMIÈRE PARTIE

SŒURS DE LAIT

Son monde à elle, ses amies d'autrefois, les deux faubourgs en un mot, l'accueillirent avec le dédain qu'on a pour les transfuges ; les vieilles dames les plus charitables lui laissèrent entendre qu'on la considérait comme une victime sacrifiée au Moloch du Tiers-Etat ; ses camarades du Sacré-Cœur ne lui cachèrent pas qu'elle était désormais de celles qu'on ne pouvait plus recevoir qu'en petit comité. Le mot de son frère Roger qui trouvait spirituel d'appeler Bernard Chambay, le tâcheron, courait les nobles salons.

Andrée, écœurée, s'arrêta à moitié chemin. Elle se contenta de mettre des cartes chez la plupart des gens de sa connaissance.

Si on conservait les formes de la plus exacte courtoisie vis-à-vis d'elle, même en lui débitant des méchancetés noires, dans certains hôtels on avait employé vis-à-vis de Bernard Chambay des formules destinées à le tenir à distance.

Ni sa fière tournure, ni son noble et beau visage, à la fois fier et doux, ne trouvaient grâce devant des gentilshommes dont quelques-uns ne seraient même pas bons à figurer dans une antichambre et des marquises ou comtesses qu'un bureau de placement aurait du mal à caser dans une honnête cuisine.

Il faut dire que dans l'autre monde, celui des entrepreneurs, des confrères ou des concurrents de la maison Chambay et Cie, dans le monde des affaires en un mot, d'autres déboires attendaient celle qui avait été mademoiselle de Meilhan.

Jalouses de sa grâce, de sa distinction suprême, et qui sait ? de son origine peut-être, les femmes l'accueillirent avec une défiance visible, parfois avec une hauteur mal déguisée.

Une Meilhan ?

C'étaient de féroces représailles.

On n'était pas fâché d'avoir une fois par hasard une de ces colombes de la haute à martyriser.

A travers les politesses d'usage, on pouvait deviner cette impression presque universelle :

— Elle n'avait donc pas de dot pour déroger ? Une si belle fille !.... Ce que ces gens-là devaient être près de leurs pièces, ma chère !

Andrée sortit de ces visites exaspérée, furieuse, humiliée, criblée de piqûres de tous les côtés, maudissant à la fois les deux partis, le haut et le bas, le mariage et presque le mari qui lui causaient ces avanies.

Son orgueil endormi pendant son séjour dans les plaines de la Companie si riantes, si parfumées, si énivrantes que les plus sauvages conquérants y perdirent leur énergie, se réveilla plus indomptable et plus hautain que jamais, comme une bête fauve dont le dompteur rallume la férocité à coups de cravache.

A dater de cette époque, elle suivit le conseil de son amie, la vicomtesse de Crancey.

Pendant quelque temps, on la vit partout où elle pouvait braver ceux dont les épigrammes ou l'attitude l'avaient flagellée.

Elle força son père à l'accompagner à cheval au bois, chaque matin, malgré les supplications de son mari, qui redoutait pour elle un accident dont ce fils qu'elle lui avait annoncé dans un moment d'expansion aurait eu à souffrir.

Elle multiplia les fêtes dans son hôtel, afin de faire parler d'elle et de son luxe.

On y vit les ingénieurs les plus connus, les architectes, les artistes en renom.

Elle déclina les invitations des quelques amis de son ancien monde qui lui étaient restés fidèles et s'attacha à faire excuser par son mari ses excentricités et ses folles dépenses, à l'aide de quelques minutes de grâce et d'abandon savamment espacées, que le pauvre homme trouvait d'autant plus délicieuses qu'avec le temps, elles devinrent de plus en plus rares.

D'ailleurs, occupé de travaux qui absorbaient tout son temps et auxquels il s'acharnait afin de mettre aux pieds de l'idole dont il devait comprendre peu à peu les défauts, la fortune, dont elle avait besoin, il passait plus de temps à la rue Bergère ou même en voyage qu'à sa splendide résidence du parc Monceau.

Par bonheur, la prospérité de ses affaires, prospérité toujours croissante, le consolait de bien des petites misères et lui faisait envisager l'avenir avec confiance.

Et puis Andrée était si belle!

Au prix de quels sacrifices n'eût-il pas acheté un seul de ses sourires!

Les semaines et les mois s'écoulèrent avec la rapidité d'un éclair.

L'hiver était loin, le printemps passa, l'été revint.

Les Meilhan avaient quitté Paris pour Tavernay.

Bernard Chambay installa sa femme à la Rochère pour ses couches.

Le mari d'Andrée resté son amant attendait le grand évènement avec anxiété.

Il s'accomplit enfin.

C'était un soir de la fin de juillet, serein et chaud.

Andrée était étendue sur son lit, dans une vaste chambre, dont les deux hautes fenêtres, ouvertes, donnaient sur le parc de la Rochère.

L'ombre était descendue et les étoiles commençaient à percer l'obscurité bleue d'un ciel sans nuages.

Les vivifiantes senteurs des foins coupés, des corbeilles d'héliotropes, de verveines, de roses et les acacias en fleurs embaumaient la chambre aux tentures de soie, tandis qu'un souffle d'air à peine sensible caressait le blanc visage de l'accouchée.

Le fils espéré, le continuateur de la dynastie des Chambay, était né le matin même.

Tout s'était bien passé. L'heureux père avait voulu ramener avec lui un praticien célèbre, mais Andrée, appuyée par sa mère, s'y était énergiquement opposée.

Tout ce qui lui rappelait Paris l'agaçait...

Et du reste, n'avait-on pas monsieur Joséphin?

M. Joséphin était donc venu dans sa carriole attelée de son bidet morvandiau et conduit par son valet rustique.

On n'avait eu qu'à se louer du bon docteur.

L'accouchée était aussi bien que possible.

Elle éprouvait ce bien-être qui suit les grandes crises et plonge les convalescentes dans un voluptueuse somnolence, quand elles savent qu'elles n'ont plus rien à craindre de l'avenir et que leur belle santé va renaître.

Dans la chambre voisine, il y avait des froissements d'étoffes, des froufrous de jupes sur le tapis, des causeries à voix basse, et parfois l'oreille de la mère croyait entendre une faible plainte d'enfant dans un berceau.

Après des conférences sans nombre avec les grands-parents et le médecin, on avait dû céder devant l'obstination d'Andrée qui ne voulait pas se sacrifier, renoncer à sa vie mondaine, s'enchaîner à la maison pour longtemps en allaitant le bébé et qui, d'un autre côté, jalouse et ombrageuse, ne voulait pas qu'une autre femme lui donnât le sein.

On avait donc pris ce qu'on appelle une nourrice sèche et choisi à la ferme la meilleure des génisses pour avoir toujours le même lait.

Ce sont des détails de ménage qui peuvent paraître oiseux, mais qui ont leur importance

Une femme qui n'allaite pas son enfant n'est mère qu'à moitié.

Andrée devait l'être tout-à-fait, afin que la chaîne qui la liait à son mari et à cet enfant lui-même les réunît plus étroitement et que la séparation fût plus déchirante.

Or, depuis le matin on entourait le baby, et il se tenait à son sujet des conciliabules qui n'en finissaient pas ; de temps en temps Bernard Chambay entrait dans la chambre de sa femme timidement, comme s'il avait eu une prière à lui adresser, au bout d'un instant, il se contentait de lui baiser le front, son beau front pâli, ombragé de ses cheveux d'or, et il s'éloignait sur la pointe du pied.

La nuit devenait plus sombre et neuf heures sonnaient à la pendule, lorsqu'il reparut de nouveau.

Il semblait plus agité et on aurait pu voir l'éclat d'une larme mal contenue briller dans ses yeux inquiets.

Il s'approcha tout près, se pencha sur le visage d'Andrée et d'une voix qu'il essayait d'affermir :

— Chère, dit-il, aimez-vous bien votre enfant ?

Elle se souleva sur un bras et le regarda fixement.

— Pourquoi m'adressez-vous cette question ? dit-elle.

Il hésita, rougit, toussa légèrement, et prenant dans ses fortes mains un des poignets délicats de sa femme qu'il caressa doucement :

— C'est que votre bébé n'est pas aussi bien portant, je veux dire aussi fort qu'on aurait pu le désirer.

— Allez-vous encore me reprocher de n'avoir pas suivi vos conseil, de n'avoir pas usé d'assez de ménagements ? dit-elle, révoltée.

— Dieu m'en garde! Je vous aime trop pour vous rien reprocher, vous le savez bien.

— Ah!

— Et puis maintenant, ce n'est pas à nous, c'est à lui qu'il faut penser.

— A lui!

— Je ne sais comment m'exprimer... Je ne voudrais pas vous tourmenter... vous donner des inquiétudes... Le médecin n'est pas aussi rassuré que je le désirerais...

— Y aurait-il donc du danger ? murmura-t-elle.

— Du danger ? Non. Je crois pouvoir vous l'affirmer... Seulement...

— Seulement ?... demanda la jeune femme très agitée.

Bernard Chambay poursuivit très tendrement :

— Il y a des enfants qui ont plus besoin que d'autres des soins de leur mère... du lait qui est leur nourriture naturelle.

— Vous n'entendez pas que je me condamne à des années de réclusion...

— Non sans doute... Pourtant votre mère vous a élevée, Andrée, et même elle a eu pitié autrefois, dans un cas semblable, d'une petite créature qui n'était pas son enfant...

— Vous voulez parler de Rose ?

— D'elle-même. M. Joséphin assure que si vous voulez, votre baby, notre fils, chère amie, serait sauvé.

— Sauvé !... En serions-nous là ?... murmura-t-elle.

M. Joséphin a dit encore qu'il serait bon de faire venir le prêtre et de baptiser l'enfant sans retard. Le curé est là. Cela ne veut pas dire, ma chérie, qu'il y ait des craintes à concevoir... des craintes sérieuses... pressantes...

Andrée ouvrit de grands yeux effarés.

Une véritable frayeur s'empara d'elle.

C'était sa faute à elle, à elle seule certainement, si cet enfant n'était pas aussi robuste qu'il aurait dû l'être... Elle n'avait écouté aucune recommandation, passé les nuits au bal, couru les théâtres, galopé dans les allées du bois de Boulogne, aussi longtemps que cela lui avait été possible.

D'un autre côté, elle avait résisté aux prières de sa mère qui lui disait :

— Tu devrais faire comme moi... C'est un devoir... Plus tard ton enfant te paierait de tes peines... Il t'aimerait mieux. Tu verras... Les enfants, parfois, c'est notre seule consolation. Tu verras, c'est ce qu'on aime toujours davantage... Une mère !

Andrée s'était obstinée, refusant d'écouter personne.

M. Chambay n'avait pas voulu la contrarier. Mais aujourd'hui qu'il en comprenait la nécessité, il s'exprimait mieux avec ses regards qu'avec des paroles.

Ses yeux ne contenaient pas de blâmes ni de reproches, mais une supplication.

Il était très ému, et sa douleur toucha sa femme, qui eut un bon mouvement.

— Eh bien ! je veux le voir, murmura-t-elle. Priez ma mère de me l'apporter !

A suivre Charles MÉROUVEL.